

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 184 MAI-JUIN 2006

H U M E U R D E B L É

AVANCÉE À PARFAIRE

Depuis le 12 mai dernier et pour une durée illimitée, une centaine de grandes surfaces de plusieurs départements autour de Rouen distribuent des essences dans lesquelles du bioéthanol est directement incorporé à hauteur de 5% en volume. La faisabilité en France de l'incorporation directe du bioéthanol, procédé couramment pratiqué à l'étranger et aux bilans énergétique et environnemental les meilleurs par rapport à tout autre, est ainsi définitivement confirmée.

Pour que cette avancée majeure produise un plein effet, il est maintenant nécessaire que l'UE harmonise ses règles en matière de biocarburants. Sa directive de 2003 relative à la promotion des biocarbu-

rants exige pour 2010 au plus tard une incorporation minimum de 5,75 % en contenu énergétique, soit 8,8 % en volume pour le bioéthanol. Or sa directive de 1998 sur le contenu des carburants continue à limiter cette incorporation à 5% en volume.

Il est par ailleurs dommage que le type d'essence exigé pour l'incorporation réalisée à Rouen n'ait pu être fourni par le raffinage français et qu'il ait fallu l'importer. Il est souhaitable que notre raffinage puisse au plus vite répondre à la demande nouvelle qui lui est exprimée, plutôt que ses excédents d'essence et la nécessité de les exporter n'empiètent.

— NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES —

SI LES DROITS DE DOUANE DE L'UE SUR LES CÉRÉALES BAISSAIENT DE 65%...

Les propositions des pays du " G20 " (pays en développement, dont le Brésil, l'Argentine, le Mexique, la Chine, l'Inde, la Thaïlande, l'Égypte, le Nigéria, l'Afrique du Sud) tendent à une diminution de 65 % des droits de douane européens sur les céréales.

Sur cette base, si l'on applique aux cotations argentines depuis juillet 2000 une parité monétaire de 1,2 \$ pour 1 € et si on leur ajoute un coût de fret de 20 \$/tonne (coût médian de la période), le constat est le suivant : durant 111 semaines sur 300, le maïs argentin serait arrivé à un prix plus compétitif que les céréales fourragères européennes dans les usines d'aliments du bétail des principales zones d'élevage de l'UE. Pour les blés fourragers d'Ukraine et de Russie, il en aurait été de même 130 semaines sur les 293 où il a été coté depuis janvier 2000.

Les fabricants d'aliment du bétail de l'UE, rappelons-le, transforment plus de 30% de la production communautaire de céréales mise sur le marché (non consommée à la ferme).

MARCHÉS

AFRIQUE DU SUD : LES OPPORTUNITÉS POUR LE BLÉ FRANÇAIS SE CONFIRMENT

Dans une de ses lettres d'information, la Mission économique française de Johannesburg évoquait il y a quelque temps les atouts de notre blé pour aborder le marché sud-africain, un marché en croissance rapide.

Elle expliquait que grâce à ses caractéristiques et à son prix, il paraissait mieux correspondre que les blés américains, argentins et allemands au besoin des meuniers locaux de mélanger des blés importés aux blés de leur pays. Ces atouts pourraient être d'autant mieux valorisés, exposait la Mission économique, que le gouvernement sud-africain a abaissé il y a quelques mois ses droits de douane à l'importation de blé.

BIS À L'ONIC POUR LA TRAÇABILITÉ DANS LA TRANSFORMATION DES CÉRÉALES

L'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) a décidé de reconduire le programme d'aides qu'il avait mis en place en 2005 pour favoriser les investissements des fabricants d'aliments du bétail et meuniers dans le domaine de la traçabilité. Comme en 2005, et avec un budget identique de 1 million d'€, il s'agira de soutenir des investissements informatiques et des investissements en équipements d'automatismes et de contrôle, dans la limite maximale de 15 000 € par site industriel.

L'année dernière, 57 conventions avaient été signées par l'ONIC avec 27 meuniers et 30 fabricants d'aliments du bétail. Elles concernaient 77 sites industriels traitant un total d'environ 3,2 millions de tonnes de céréales par an. La quasi-totalité du budget mobilisé par l'ONIC avait été consommée, le montant total des investissements réalisés s'élevant à près de 12 millions d'€.

De 2001 à 2004, l'ONIC avait déjà œuvré en faveur de la traçabilité dans la filière céréalière, mais en amont de la transformation. 9 millions d'€ avaient été consacrés à subventionner l'acquisition d'équipements informatiques pour enregistrer et suivre les données relatives aux interventions sur les cultures, au stockage des grains à la ferme, à leur stockage et assemblage dans les organismes de collecte (coopératives, négociants), enfin, à leur transport et à leur stockage dans les silos portuaires.



CÉRÉALIER DE FRANCE

BIOPRODUITS

BIENTÔT DES MODÈLES FLEX FUEL SUR LES ROUTES CHAMPARDENNAISES

" Industries et agro ressources ", le pôle de compétitivité à vocation mondiale constitué sur les régions Champagne-Ardennes et Picardie vient d'obtenir des pouvoirs publics une mesure dérogatoire à la réglementation des carburants pour démarrer une vaste expérimentation de véhicules Flex-fuel sur 3 ans. Les véhicules Flex fuel sont des modèles qui peuvent fonctionner avec des proportions variables de bioéthanol jusqu'à 85% dans l'essence, les réglages moteur étant automatiques.

La décision des pouvoirs publics est conforme à l'engagement du Gouvernement, pris en novembre 2005 lors d'une table ronde tenue sur les biocarburants, de soutenir au plus tôt des expérimentations sur flottes captives. " Industries et agro-ressources " est prêt à démarrer avec 100 véhicules, ce nombre devant passer assez rapidement à 1000. La région Champagne-Ardennes, le département de la Marne et la ville de Reims sont candidats pour l'utilisation des premiers véhicules. D'autres collectivités territoriales, ainsi que des services de l'Etat et des entreprises partenaires du pôle de compétitivité devraient leur emboîter le pas un peu plus tard.

Dans l'immédiat, Ford sera seul à fournir les modèles Flex-fuel. Il sera rejoint ultérieurement par Renault. Plusieurs compagnies pétrolières semblent intéressées pour réaliser le carburant (dit E 85, soit 85% de bioéthanol et 15% d'essence) dans leurs installations.

VALORISATION DES CÉRÉALES : EN VERVE, LES CHERCHEURS MONTPELLIÉRAINS !

La revue l'Usine Nouvelle a présenté à deux reprises en avril des nouveaux bioproduits issus de céréales.

L'un est une résine végétale développée par l'INRA de Montpellier. Obtenue à partir de gluten de blé ou de maïs, elle est appelée à remplacer les résines de synthèse pour la fabrication de panneaux de particules tels que tables de bureau, étagères etc. Elle est apte à durcir sans additif chimique, uniquement sous l'effet d'un traitement thermique modéré. Ainsi peuvent être évitées des émissions de composés organiques volatils (COV) qui contribuent à la dégradation de l'environnement atmosphérique. Cette résine est opérationnelle. Il reste aujourd'hui à l'adapter aux process industriels.

L'autre produit est un emballage bioactif mis au point à Montpellier, également, dans une unité de recherche de l'université Montpellier II. Cet emballage est fait d'un matériau composite papier/gluten de blé. Il permet de conserver plus longtemps des produits périssables tels que légumes à feuilles ou encore champignons : des champignons de Paris peuvent être conservés 4 jours à 20°C, au lieu d'une seule journée avec un film synthétique classique. Grâce à la solution de gluten de blé dont est enduit le papier, l'emballage laisse sortir 8 fois plus de CO₂ qu'il ne laisse entrer d'oxygène. Ce rapport pourrait être encore accru, les travaux de recherche se poursuivant pour se passer du papier et aboutir à un matériau composé de gluten de blé et de nanoparticules d'argile.

SANTÉ

DU PAIN À L'IODE ?

C'est la préconisation d'un groupe de travail constitué autour d'un chercheur du CNRS pour réduire les risques de déficit en iode qu'encourent les personnes âgées de 18 à 60 ans, notamment les femmes.

Le pain et les produits de la panification sont apparus comme les vec-

teurs les plus propices d'un apport supplémentaire en iode. En effet, la population infantile, qui risque au contraire avant l'âge de 3 ans d'être affectée par un excès d'iode, en consomme moins.

Selon le groupe de travail, l'enrichissement du pain et des produits de la panification à hauteur de 20 millièmes d'iode pour 100 g permettrait de parvenir à une bonne prévention des risques de déficit. Le consommateur devrait cependant pouvoir continuer à accéder à des produits non enrichis en iode, indique le groupe de travail.

INFOCHIFFRES

UE : PART DES RÉCOLTES 2005 DIRIGÉE VERS LES STOCKS PUBLICS

(milliers de tonnes et %)

Pays	Récoltes de blé tendre, orge et maïs	Stockage public	Pays	Récoltes de blé tendre, orge et maïs	Stockage public
1) Hongrie	13217	33,4 %	8) Allemagne	39320	4 %
2) Slovaquie	3176	16,2 %	9) Lituanie	2348	3,3 %
3) Finlande	2903	9,7 %	10) France	58623	0,9 %
4) Rép. tchèque	7043	7,6 %	11) Danemark	8610	0,3 %
5) Pologne	14288	5,9 %	12) Belg./Lux.	2697	0,2 %
6) Autriche	4226	4,7 %	13) Royaume Uni	20411	< 0,1 %
7) Estonie	568	4,1 %	14) Autres	40419	< 0,1 %

Source : Commission européenne

PRÉVISIONS DE RÉCOLTE MONDIALE DE BLÉ POUR 2006

Selon les prévisions du Conseil International des Céréales publiées fin avril, les récoltes mondiales de blé de la campagne 2006/07 diminueraient de 3,2% par rapport à celles de la campagne qui s'achève. Cette baisse résulterait de la combinaison d'importants replis de production en Russie et Ukraine, de replis moindres aux USA, au Canada, en Australie, en Chine et d'une progression de récolte modérée en Europe, Argentine et Afrique du Nord.

Les 598 millions de tonnes récoltées seraient inférieures de 16 Mt au niveau de consommation estimée. Ce serait la 6ème campagne déficitaire sur 7 depuis 1999/2000. Les stocks mondiaux descendraient à 119 Mt, leur niveau le plus bas depuis 25 ans. Il s'agit là de prévisions susceptibles d'évoluer, notamment parce que les grands pays producteurs de l'hémisphère Sud ne récolteront que fin 2006-début 2007.

Récoltes de blé par grandes zones

(millions de tonnes)

	2006	2005		2006	2005
Europe	140,9	137,8	Proche Orient	39,2	41,3
UE à 25	128,5	122,6	Turquie	18	18
			Iran	13,5	14,5
CEI	73,4	91,2	Extr. Orient	193,1	196,3
Russie	37	47,6	Chine	94	96,2
Ukraine	11,5	18,7	Inde	73	72
Kazakhstan	11,5	11,5	Pakistan	19,5	21,6
Nord et Centre	84,5	87,1	Afrique	22,8	22
Amérique			Egypte	8	8,1
Canada	25,5	26,8	Maroc	5	3
USA	56	57,3			
Sud Amérique	21,6	20	Océanie	22,3	25,4
Argentine	14	12,5	Australie	22	25,1
Brésil	5	4,9	TOTAL	598	619,3

Source : CIC 27/04/06

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.